

cier du chapitre diocésain, M. l'abbé Decelles abandonna tous ces titres et honneurs quand il fut appelé, en avril 1880, à la cure de Saint-Roch du Richelieu. Il y resta neuf ans, puis fut chargé de la paroisse de Sorel ; c'est là que Léon XIII lui a fait connaître, par bref de la Sacrée Congrégation de la Propagande, qu'il l'associait aux labours de son père et de son protecteur Mgr Zéphirin Moreau.

C'est au consistoire du 19 janvier dernier que le Pape a préconisé Mgr Decelles.

Choisi coadjuteur de Saint-Hyacinthe, *cum futura successione*, le nouvel évêque aura pour titre épiscopal celui d'évêque de Druzipara ; c'est là un ancien évêché de Thrace. On sait que l'Église perpétue le souvenir des anciens diocèses en en conférant les titres aux évêques qui n'ont pas de siège propre.

\* \* \*

La triste affaire du Panama a eu, le 9 février un premier dénouement qui a causé, en France surtout, une profonde sensation.

Ferdinand de Lesseps a été condamné à cinq ans de prison et 5,000 francs d'amende.

Charles de Lesseps, a également été condamné à cinq ans d'emprisonnement et à une amende de 3,500 francs.

Marius Fontane et Cottu ont été chacun condamnés à deux ans de prison et 3,750 francs d'amende.

L'ingénieur et constructeur Eiffel a, pour sa part, deux ans de prison et une amende de 2,000 francs.

Le jugement déclare les défendeurs coupables d'escroquerie et d'abus de confiance.

L'opinion publique, en apprenant cette sentence, a manifesté un vif sentiment de sympathie pour M. Ferdinand de Lesseps, pour le "Grand Français" qui a accompli l'œuvre du percement de l'isthme de Suez.

Nous comprenons ce sentiment, en face d'une aussi grande infortune, d'un aussi effrayant désastre. Il est bien vrai de dire que la roche Tarpéienne est voisine du Capitole. De tels revirements de fortune ne sont pas sans causer une émotion douloureuse, quelles que soient les fautes commises. La sympathie du public, dit la dépeche, ne s'est adressée qu'à M. Ferdinand de Lesseps et ceci s'explique aisément, car il était le seul parmi les accusés qui eût donné à la France, sa patrie, un renom et une gloire qu'on ne peut lui ravir. Les autres ne sont que des ignorés qui n'ont rendu aucun service à